L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 16 MARS 1838

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, approuve les mesures générales de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui, en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat.

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 6 février 1835.

[illegible]

Pour Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

Pour Recorder de la 1re. Municipalité.
PAUL BERTUS.

Pour Recorder de la 3me Municipalité.
J. R. BERTRAND.

[illegible]

TROIS MUNICIPALITÉS.

[illegible]

GRAND NOMBRE DE VOTANS DES TROIS MUNICIPALITÉS.

[illegible]

RÉUNION DES BANQUES.

[illegible]

mité chargé de s'entendre avec les banques et de s'assurer que les escomptes ne seront pas diminués et que ces institutions se montreront libérales envers le commerce. Déjà la presse en général a cherché à démontrer aux banques qu'il ne leur était pas nécessaire de réduire les escomptes pour reprendre leurs paiements en espèces, et que ce n'était au contraire qu'en augmentant leurs avances et en inspirant la confiance qu'elles pourront atteindre ce but. [illegible]

L'assemblée eut lieu dans la soirée du 8 mars; elle fut présidée par M. James Boorman.

Les résolutions suivantes y furent adoptées à l'unanimité:

Résolu, Que cette assemblée approuve [illegible]

Résolu, Que nous avons la plus grande confiance dans la solvabilité de nos banques [illegible]

Résolu, Qu'indépendamment de l'obligation [illegible]

[illegible]

CANADA.—Nous apprenons par le New York [illegible]

[illegible]

Nouvelle importante de l'Amérique du Sud.

[illegible]

Le nouveau [illegible] Etats-Unis [illegible] Callao.

[illegible]

F. LIN GARCIA.

15 mars 1838.

[illegible]

NOTICE SUR ARMAND CARREL.

[illegible]

CONGRÈS DES ETATS-UNIS.

[illegible]

ASSEMBLÉE DE NEW YORK.

[illegible]

qui court les rues et qui n'effraie que les faibles... Carrel depuis longtemps lui avait posé le pied sur le col.... et s'il n'est mort pas les masses en général, nul n'aimait plus ses semblables individuellement parlant. Les hommes forts sont tous ainsi faits.

Qui n'y avait chez le rédacteur du National l'éloquence brûlante et harmonieuse de Vergniaud, la logique serrée et hardie de Guadet, la parole haute et grave de Gensonné. En d'autres temps, Carrel eût pris un essor bien élevé! Il comprenait qu'une nation peut souvent être régénérée que par des hommes d'énergie et d'action; [illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Treizième Législature—Seconde session.

CHAMBRE [illegible]

[illegible]

Mercredi, 28 février 1838.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Lawson a présenté la résolution suivante:

Résolu &c., que le comité [illegible] sur les banques soit et est par ces présentes chargé de faire immédia-

tement un rapport aux deux chambres, laquelle a été lue pour la 1ère. fois et sur motion renvoyée à demain pour une seconde lecture.

M. Sparks a présenté la résolution suivante:

Résolu &c., qu'un congé de deux mois, à dater de la présente, soit accordé à O. P. Jackson, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et ce à partir du premier juillet jusqu'au 1er. septembre, a été lu pour la première fois et sur motion renvoyée à demain pour une seconde lecture.

M. Brashear du [illegible] comité spécial nommé pour examiner les affaires et la conduite de l'Hôpital de charité de la Nouvelle-Orléans, a fait un rapport [illegible]

[illegible]

OFFICIERS NAVALS.

[illegible]

COMMERCIAL.

[illegible]

PRIX DES ESPÈCES.

[illegible]

Cincinnati, 10 mars.

[illegible]

New York, [illegible]

[illegible]

ETAT DES BANQUES.

TABLEAUX [illegible]

NORMAN, STEEL & Co.

14 mars

AVIS.—[illegible]

16 mars

J. B. BROSS,
CHIRURGIEN DENTISTE.
Bureau no. 46, rue du Canal.
16 mars—1 an

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Expédiés.

Navire St Cloud, Colburn, Liverpool, S & J P Whitney
Navire Louisville, Palmer, Liverpool, Dam & Cohen
Navire McLellan, Frasier, Liverpool, A Capdevielle
Navire Oceola, Gilding, Liverpool, L H Gale
Navire Alexander, Martins, Brême, F Frey & co
Navire Denmark, Bangs, Liverpool, S & J P Whitney
Navire Shaw, Chase, Liverpool, S & J P Whitney
Brick Ringleader, Hoffman, Havane, R Gossing & co
Brick [illegible], Just, Havane, J Prats & Roi
Brick [illegible], Richards, Liverpool, [illegible] & co
Brick [illegible], Corey, Philadelphie, B Burley
Brick [illegible], Green, Havane, J Robert & co
Goëlette Gen Wayne, Vose, N York, S & J P Whitney
Goëlette [illegible], St Joseph, Henshaw & Rogers
Goëlette Mogul, Harvest, Alsacy, Mobile, Henshaw & McLellan
Sloop [illegible], Peterson, Pensacola, capit

Arrivés.

[illegible] Clinton, Culver, Ouachita.
[illegible] Levant, [illegible], Bayou Sara.
[illegible] Invincible, Stewart, Louisville.
[illegible] Splendid, Shiloh, Cincinnati.
[illegible] Augusta, Day, Vicksburg.
[illegible] Mattson, Ste, St Louis.
[illegible] Livingston, Carroll, Shreveport.
[illegible] A M Philips, McLane, Natchitoches.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NELLE. ORLEANS.—Nouvelle-Orléans, 10 mars 1838.

[illegible]

H. G. Hewes, A. Ledoux,
S. W. Arnaud, R. Layton,
[illegible], A. Lesseps,
[illegible], G. M. Lee,
[illegible] Gray, P. E. Layet,
[illegible]

[illegible]

G. O. HALL—Caissier

[illegible] AGENCE DE LA BANQUE DE LA LOUISE [illegible]

[illegible] R. BRENAN, caissier.

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA N. O. Pour venir au secours des Orphelins.

[illegible]

J. A. M'KAY—Trésorier

Quatre cents piastres de Récompense

[illegible]

AVIS

[illegible]

ANDREW GRAY.

[illegible]

SALVADOR [illegible]

[illegible]

A. M. DE MIRANDA.

[illegible]

J. MATERRE.

[illegible]

J. MATERRE.

[illegible]

A. QUERTIER & ALBERT.

200 [illegible]

J. ROBERT & Co. No. 47 [illegible]

[illegible] JOSEPH LANDIS, [illegible] Poydras No 14

[illegible] JOSEPH LANDIS & Co. No. 13 rue Poydras

WHISKEY [illegible]
BOGERT & HAWTHORN, No. 63, rue Gravier.

[illegible] DAVENPORT & GOURDAIN, [illegible] No. 13

[illegible] 70 [illegible] DORSEY, [illegible] Levee

[illegible] G. DORSEY, Nelle Levee

[illegible] DORSEY, [illegible]

A [illegible] M. Frédéric Gaillardet [illegible]
16 mars

[illegible]

Nouveautés pour Dames et pour hommes,

[illegible]

HENRY GAILLARDET.

[illegible]

E. DUCLOS LANGE.

[illegible]

MARTIN GORDON Jr.

CHEMIN EN FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET NASHVILLE

[illegible]

JAMES H. CALDWELL, Président

CAFÉ DE LA HAVANE.—50 caisses sucre [illegible] 17 caisses brut, d'une qualité très supérieure, en débarquement du brick Northerner et à vendre par
M. LOPEZ, 31, rue de la Commune

CAFÉ DE LA HAVANE.—267 sacs café vert de la Havane, en débarquement du brick Chieftain, [illegible]
M. LOPEZ, 31, rue de la Commune.

[illegible] Manuel White & Co., de la somme de $575 à 60 jours du 16 [illegible]
JOSEPH FENWICK, de St Martinville

CAFÉ.—122 sacs café de la Havane, en débarquement et à vendre par
E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier.
15 mars

CIGARRES.—60 milliers cigares de la Havane, de la meilleure qualité, à vendre par
E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier.
15 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St-Jean Baptiste.—Cour des Preuves.—Succession de feu Jean Joachim Lagamann.

Attendu que Pierre Burel a présenté une pétition à la Cour des Preuves de ladite paroisse, à l'effet d'être nommé administrateur de ladite succession, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la publication du présent, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. Paroisse St-Jean Baptiste, 27 février 1838.
A. SORAPURU, greffier.
15 mars—10

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION LACOUTURE.—Vente par le Register des Testamens.—Le Jeudi, 22 mars 1838, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, au ci-devant domicile de feue dame Celeste Vinet, décédée épouse de André Lacouture, à l'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne, les effets mobiliers, dépendant de sa succession, et consistant en une grande quantité de meubles meublants, linge de corps, de table et de maison, vaisselle, verrerie, argenterie, ustensiles de cuisine, etc. etc. Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
9 mars 4 lp

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu Marie Reboul.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Jourdain, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
16 mars

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Alexis Morin et David L. McCoy contre Richard Hagan.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi le 18 avril prochain, à une heure de relevée,

Une portion de terre située au faubourg Lacourse, au-dessus de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui lui appartiennent. Ladite portion de terre située dans l'îlet compris entre les rues Religieuses, Race, Orange et Tchoupitoulas ou Vieille Levée, et mesure (mesure anglaise) 130 pieds 10 pouces face à la rue Race, de la rue Religieuses à la rue Tchoupitoulas; 273 pieds 3 pouces face à la rue Tchoupitoulas, 114 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Race, 63 pieds 11 pouces et une demi-ligne parallèle à la rue Religieuses, 127 pieds 7 pouces sur une autre ligne parallèle à la rue Race, 120 pieds 5 pouces face à la rue Religieuses, au point de départ de l'encoignure de la rue Race, cette partie de terre est nettement décrite sur un plan fait par Jumonville, architecte, daté du 20 décembre 1835, et maintenant en la possession de Richard Hagan, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: $11,678, avec intérêts sur $11,665, du 22 février 1833, jusqu'à parfait paiement et les frais d'instance comptant.—La balance payable le 21 avril 1839.
FRED. BUISSON, shérif.
16 mars

COUR DE DISTRICT.—Cyrus Choice contre George W. Hardy.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le 17 avril prochain, à une heure de relevée,

Une négresse esclave nommée ELIZA, âgée d'environ 21 ans, avec son enfant Kitty, âgé d'environ [illegible] mois, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
FRED. BUISSON, shérif.
16 mars

COUR DE PAROISSE.—Elizabeth Coulson c. [illegible] contre Peter de Weer.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en cette ville, mercredi le 18 avril prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre, situé au faubourg Ste-Marie, près de cette ville, dans la rue Perdido, entre les rues Hevia et [illegible], désigné par le No 2, sur plan de J. Pilié, daté du 14 juin 1836, et déposé en l'office d'Amédée Ducatel, notaire public, dans le livre de plans No. 20, [illegible] mesurant (mesure américaine) 21 pieds 11 pouces [illegible] face à la rue Perdido, sur 95 pieds [illegible] de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: $1,241 50 avec intérêts sur $1,275, et les frais d'instance comptant.—La balance payable en [illegible]
FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—[illegible] Avery & Co. [illegible]

[illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE.—F. Pascalis Labarre [illegible]

[illegible]

FRED. BUISSON, shérif.
15 mars

LOTERIE DES CHEMINS PUBLICS
[illegible] 44, 37, 2, 6, 66, 17, 55, 29, 75, [illegible]

SAMEDI.
GROS LOT
$20,000.
ET
10 Lots de $1000.
BILLETS CINQ PIASTRES SEULEMENT

LOTERIE DES ÉCOLES GRATUITES
CLASSE 4

Autorisée par une loi du 18 mars 1824.

[illegible] de la Poste, samedi 15 mars 1838, à 6 heures P. M.
J. K. MEAD, Directeur.

75 Numéros—12 sortant.

PROGRAMME:

1 lot de		20,000	20,000
[illegible]		5,000	5,000
[illegible]		2,510	2,510
[illegible]		2,000	2,000
[illegible]		1,240	[illegible]
[illegible]		1,000	10,000
[illegible]		500	[illegible]
[illegible]		300	[illegible]
[illegible]		250	[illegible]
[illegible]		200	[illegible]
[illegible]		100	[illegible]
[illegible]		10	[illegible]
[illegible]		10	[illegible]
[illegible]		5	[illegible]
[illegible]		5	[illegible]
3700		[illegible]	[illegible]
23,4[illegible]			$247,0[illegible]

[illegible]

Certificats de paquets donnant droit à tous lots au-dessus de la garantie $70 —
Certificats de demi-paquets $35 —
[illegible] quarts [illegible] 17 50

Bureau du directeur, Merchants Exchange, et [illegible] No. [illegible] rue de Chartres No. 112.

Les lots gagnés sont payés sur le champ
J. K. MEAD—Directeur.
16 mars

Graines fraîches de jardinage et de fleurs, de qualités supérieures, garanties de la récolte de 1837.

REÇU au no. 13, rue de la Commune, par les navires Arkansas, et Mentor, et d'importations directes de l'Europe, le plus bel assortiment de graines, qui se trouve à la Nouvelle-Orléans, choisies parmi les jardiniers du premier ordre, graine de toutes sortes pour les jeux, arbres fruitiers, groseilliers, et plants de raisin de Corinthe, raisins d'Isabel et d'autres espèces, Morus Multicaulis et mûriers, traités de jardinage, et de botanique. 500 sucriers doubles Dahlias, de différentes qualités; 100 d'Hérodes espèce de Montpellier, [illegible] qualités de roses, graines de fleurs, françaises et autres.

A vendre par petits paquets, par livres, en lots, et en caisses, bien assortis, pour les marchands de la campagne, de 3 à $100.

Les jardiniers trouveront chez lui toutes les graines de légumes qui se débitent au marché.

Cet établissement n'a aucune connexion, avec aucun autre en ville.

Tous ces articles sont garantis de première qualité, et les prix sont modérés. Wm. DINN,
16 mars—3 13, rue de la Commune

A VENDRE par le soussigné—250 caisses cerises Paris et Bordeaux; 100 caisses liqueurs de Champagne; 100 caisses fruits à l'eau de vie,
40 caisses Kirsch,
40 caisses absynthe suisse,
100 caisses vin St Julien,
100 caisses haut sauterne en demi-bouteilles,
100 caisses Gruau Larose do do
100 caisses Chateau Margaux et Lafitte,
50 caisses Bourgogne vieux,
100 paniers anisette surfine de Champion,
100 paniers anisette superfine do
20 caisses fleurs d'orangers,
100 barriques vin de Bordeaux, diverses marques,
50 barriques vin blanc, grave et Haut Barsac,
30 tierçons eau de vie,
50 services linge du Bearn, de 12 à 18 couverts,
100 paniers champagne 1re qualité.
P. LONGIS,
16 mars rue St. Louis No. 65

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier district judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Bernard de Santos ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le 31ème. jour de janvier de l'année 1838, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du premier District judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété susdite, de venir, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, le temps, le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 27me. jour de janvier de l'année 1838 en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 13me jour de décembre de l'année 1837, dans l'affaire de l'Association consolidée des cultivateurs de la Louisiane contre P. R. Collison, No. 14767 du Docket de cette Cour, à laquelle vente Bernard de Santos s'est rendu acquéreur pour le prix de sept mille piastres.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

Un lot de terre situé dans le carré de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rue Esplanade, entre les rues Remparts et Bourgogne, mesurant trente pieds de face sur cent pieds de profondeur, et faisant partie du Lot No. 40, ainsi que la maison principale et les autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la cour susdite, ce 7 février 1838.
P. LEBLANC, dép. greffier.
16 mars—3 lpe

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi 16 mars,
LE PORTEFEUILLE,
ou
LES DEUX FAMILLES,
Drame nouveau en 5 actes—suivi de
LA TIRELIRE
ou
TITI-LE-TALOCHEUR.
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 3/4 heures

Salle de bal de la Marine.
Vieille rue de la Vieille Levée, entre les deux marchés
SAMEDI, 17 Mars 1838.
GRAND BAL
Paré et Masqué.

Prix d'entrée, cavaliers........$1 50.

Les cavaliers sont prévenus qu'ils trouveront dans cet établissement un bon Restaurant et une bonne Buvette de plus, Magasin de Costumes et de Masques, et des bureaux à l'effet de déposer les cannes, montres et armes—Aucune personne ne pourra entrer dans la salle de bal avec des armes. 15 mars—3

A VENDRE.

Le beau bateau à vapeur CHICKASAW, bien connu pour sa marche supérieure, vient d'être réparé à neuf. Sa machine qui est très forte est dans un parfait état. Ce bateau a tout ce qui est nécessaire pour la navigation, et peut être mis en activité de suite. Si ce bateau n'est pas vendu à l'amiable d'ici au mardi, 20 courant, il sera offert en vente publique, ledit jour, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi par MM. Dejoux et Fernandez, chez qui l'inventaire est déposé.

Conditions 1/3 comptant, la balance à 4 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente devant J. Cuvillier aux frais de l'acquéreur 16 mars—4

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Pittsburgh, et tous les ports intermédiaires.

Le steamer ALBANY, capitaine S. Bicke, attendu à chaque instant, a presque tout son chargement engagé et prêt à se rendre à bord, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
BOGERT & HAWTHORN,
16 mars 63, rue Gravier.

POUR LA MOBILE,

Le bateau à vapeur bon marcheur ECHO, capitaine McClure, est prêt à recevoir en fret, au débarcadère du chemin en fer, au lac Pontchartrain, et partira le 18 courant, aussitôt l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOSEPH LANDIS & Co.
16 mars rue Poydras No. 14

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI,

Le steamer ANGORA, capitaine Tilsay, partira pour les ports ci-dessus et lieux intermédiaires dimanche 18 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
16 mars rue des Magasins No. 57.

POUR ST-LOUIS, Alton, Beardstown, et tous les ports intermédiaires:

Le steamer LOUISVILLE, capitaine N. J. Eaton, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira dimanche 18 courant. Pour fret de quelques tonneaux, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à
BOGERT & HAWTHORN,
16 mars 63, rue Gravier

POUR ST. LOUIS, ALTON,
Et Beardstown Sur la Rivière Illinois.

Le paquet régulier de première classe ALTON, capitaine Reely, ayant partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour [illegible]. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Gravier ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
15 mars rue du Camp No. 25

PAQUEBOT REGULIER entre la Nelle-Orléans et la Mobile, touchant aux divers endroits intermédiaires.

LE bateau à vapeur ISABELLA, capitaine Walker, commencera ses voyages réguliers le 1er de mars prochain et les fera régulièrement durant l'été, deux fois par semaine, en touchant à la Baie St-Louis, la Passe Christiane, Biloxi, et Pascagoula, en allant et en revenant. Il réglera ses trajets de manière à ce [illegible] les passagers dans les diverses localités, dans le jour. L'ISABELLA, par son peu de tirant d'eau, sa marche rapide, et la manière dont il est construit, réunira tous les avantages d'un bateau de première classe, et les propriétaires espèrent qu'il obtiendra l'encouragement du public, pour l'agrément duquel rien n'y sera négligé.
WALKER, KNIGHT & Co.
No. 26, Nouvelle Levée.

N. B. L'ISABELLA prendra des passagers pour Biloxi, jusqu'à Pascagoula, et les débarquera dans un petit bateau qui sera tenu à cet effet à la barre.
13 mars W. K. & Co. Nelle Levée

POUR LE HAVRE.

Le navire paquebot HENRY IV, capitaine J. Kearney, doit entrer en rade, prendre, trois passagers, et partira positivement de la Levée, Samedi 17 du courant, à 5 heures du soir, heure à laquelle les passagers doivent se rendre à bord. Pour le reste du fret, s'adresser au capitaine Kearney, à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à L. H. GALE
rue de la Commune No. 23

Le sac aux lettres sera enlevé le même jour, à 4 heures de l'après-midi. 16 mars

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement,

Le navire paquebot ANGELIQUE, classé A 1, capitaine Harber, peut recevoir quelques passagers, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
BOGERT & HAWTHORN,
16 mars rue Gravier No 63

POUR BALTIMORE

Le [illegible] doublé et chevillé en cuivre SARAH, capitaine Carmer, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à COOLIDGE & PLIMPTON,
16 mars 61, rue Gravier.

A VENDRE ou à fréter pour St-Yago de Cuba, la goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupeire. S'adresser à bord ou à
A. CAPDEVIELLE & Co,
16 mars rue Toulouse, No. 19

POUR ST. JOSEPH, Florida.—La goëlette ATLANTIC, capitaine Coff, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
KIDDER & HEAD,
16 mars 24, rue Poydras.

POUR BOSTON,

Le navire A 1, CHARLESTON, capitaine Eldridge, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sans délai; pour fret d'environ 300 balles coton, ou passage, ayant d'excellents emménagemens, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
15 mars rue de la Commune No 61

$50 DE RECOMPENSE

Parti marron depuis trois semaines environ, le nommé Antoine, se faisant appeler Antoine Dabourg, il est âgé d'environ 32 ans, de la taille d'environ 5 pieds 8 pouces, teint brun et portant quelques poils de barbe, ou ne se souvient pas de son vêtement, il n'a aucune marque, l'est chargé de [illegible].

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le conduira dans l'une des geoles de cet Etat, ou chez ses maîtres.

Les capitaines de navires, de steamboats et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
MANUEL FLERET,
16 mars—9 VIRGIL PERRY
Faubourg St [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à la loi, et en vertu d'une résolution du Conseil de la Municipalité No. 3, en date du 9 courant, avis est donné que l'élection du Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que celle du Recorder et des Aldermen de ladite Municipalité No. Trois, auront lieu Lundi, 2 d'Avril prochain, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, dans les endroits et sous la direction des personnes ci-après désignées, savoir:

1er. District.—Chez M. Philippe Power, rue des Champs-Elysées et Levée. Inspecteurs MM. P. Power et Théodore Lewis, greffier, M. Chs Revelle.

2d. District.—Chez M. Ursin Frédérick, au coin des rues de la Levée et des Champs Elysées. Inspecteurs, MM. J. Thibaut et Aimé Wiltz; greffier, M. J. B. S. St-Amand.

3me. District.—Chez M. T. Vaurigaud, rue de la Levée, Inspecteurs, MM. T. Vaurigaud et P. Rapp; greffier, M. Auguste Viavant.

4me. District.—Chez M. J. J. Bose, sur le chemin du bayou, Inspecteurs MM. J. J. Bose et Nicolas Fortin; greffier, M. Augustin Fortin.
13 mars D. PRIEUR,—Maire.

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à la loi, et en vertu d'une résolution du conseil de la municipalité no. 1, en date du 5 courant, avis est donné que l'élection du maire de la ville de la Nouvelle Orléans, ainsi que celle du recorder et des aldermen de la dite municipalité, aura lieu lundi, 2 avril prochain, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, dans les lieux et sous la direction des personnes ci-après désignées, savoir:

1er. district, au café Richardson, rue Conti; inspecteurs, MM. A. Philips et Woodruff, greffier, M. Journeau.

2d district, chez MM. Labatut et Roger, rue Royale; inspecteurs MM. Jean Lamothe et L. Couvertie, greffier, M. V. Labatut.

3me. district, au café de la salle d'Orléans, rue d'Orléans; inspecteurs, MM. O. Bineau et A. Latour; greffier, M. F. Lambert.

4me. district, chez M. Sauvinet, rue de l'Hôpital; inspecteurs, MM. Sauvinet et P. A. Rousseau; greffier, M. De Ric.

5me. district, chez M. P. Dupeux, chemin du Bayou; inspecteurs, MM. P. Dupeux et P. H. Colson; greffier, M. B. Pianelle
Le 12 mars 1838. D. PRIEUR, maire.

AVIS.

LE DR. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15, près celle de Conti) guérit dans un court délai, toutes les maladies vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer de mercure, ni copahu, ni baume, et les prix en sont modérés. Consultations depuis six heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 10 août 6 m

TOILES GRISES de 30 et 36 pouces; coutil blanc et écru, à vendre par A. CRAMER,
14 mars No. 50, rue Bienville.

TABAC de Greene River.—75 boucauts en magasin et à vendre par FORSYTH & LIMERICK,
14 mars No. 135, rue des Magasins

ON demande une bonne nourrice, s'adresser chez Mme. Fiémaux, sage-femme, rue Royale au coin de [illegible] Toulouse; une nourrice saine et bien [illegible] préférence. 14 mars—3

LE soussigné prévient toutes les personnes qui doivent à la succession de Marie Blondin, d'avoir à payer sous dix jours, et celles à qui il est dû de présenter leurs comptes sous le même délai, afin que le compte de la dite succession puisse être présenté à la cour des preuves pour être homologué.
15 mars—3 DELAMARE, curateur.

CASIMIRES—Deux caisses casimires de Londres de la dernière mode, à vendre par
15 mars A. QUERTIER & ALBERT.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à 60 jours de vue, et à courtes échéances, à vendre par A. BARBEY,
15 mars—3 79, rue Bienville.

L'AGENT du soussigné, Mr. Joseph Catherque, étant à la veille de son départ pour l'Europe, informe ses amis et ses pratiques, qu'il est prêt à recevoir les ordres qu'on voudra bien confier à ses soins. Il vient de recevoir par le navire Russel, venant du Havre, un grand assortiment de comestibles à la mode. L. A. BARBARIN,
10 mars No. 108, rue de Chartres.

Ventes à l'Encan.

PAR A. L. FERNET.
107, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, 16 du courant, à son magasin d'encan, un assortiment de marchandises, consistant en bas, demi-bas, couvertures piquées de Marseille, coutil, pâlemnes, toile à chemises, bleue et grise, cotonade, osnaburgs, peignes, mouchoirs, souliers, &c., &c., ainsi un assortiment de comestibles, peintures &c. 16 mars 1

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
Vente par Colis.

VENDREDI 16 du courant, il sera vendu, sans réserve, à 10 heures précises du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 50.

105 colis marchandises sèches, comprenant un superbe assortiment de marchandises de printemps. Les marchandises peuvent être examinées et méritent l'attention des acheteurs.

Conditions:—A la vente. 16 mars—1

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

IL sera vendu samedi prochain 17 du courant, à 4 heures de l'après midi, rue Philippe, entre les rues Gravier et Julia, près le Bassin Neuf, le fonds de Café et Restaurant, conjointement avec le bail de la maison, qui expirera dans trois ans à peu près. Cet établissement connu avantageusement sous le nom de Desforges, offre une bonne occasion pour s'établir. Le bail est très limité

Conditions à la vente. 17 mars—2

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu, sans réserve, mardi prochain 20 du courant, au No. 45, rue Royale, entre Bienville et Douane,

SIX beaux PIANOS à six octaves et à 6 octaves et demi, ainsi qu'un assortiment de meubles venant d'être déballés.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 16 mars—1

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu samedi, 17 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Royale et Chartres,

La mulâtresse Lucy, âgée d'environ 19 ans, créole du pays, bonne domestique de maison, et garantie [illegible] des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 4 mois en billets endossés à satisfaction au vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 16 mars—2

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain 17 du courant, à midi précis à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale,

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Musique, entre les rues d'Amour et la Promenade des Bons Enfans, sur 90 pieds de profondeur, le tout conformément à un plan dressé par L. Surgi, en date du 15 décembre 1836 et déposé [illegible] No. 3 [illegible]

[illegible]

Conditions: 1/4 comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
15 mars—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Propriété de grande valeur à l'Esplanade.

SAMEDI prochain, 17 du courant, à une heure de [illegible], rue St. Louis, il sera offert en vente, une superbe propriété [illegible] entre les rues des Grands Hommes et Gravier, [illegible] 50 pieds de face, sur 106 pieds [illegible]

[illegible]

Conditions—$500 [illegible]

L'acte de vente chez [illegible]

[illegible] les acheteurs [illegible]

[illegible] plan figuratif [illegible] Bourse
[illegible]—3

PAR JOS. LE CARPENTIER

IL sera vendu samedi 17 mars [illegible]

[illegible]

PAR HEWLETT & CENAS
Vente de [illegible]

IL sera vendu samedi 17 du courant, à 4 heures [illegible], à la Presse [illegible] Union, 106 [illegible]

[illegible]

15 mars—3

PAR DEJOUX & FERNANDEZ

CONFORMEMENT à un ordre de [illegible]

[illegible]

ARBRES FRUITIERS

IL sera vendu le vendredi, 16 mars [illegible] de A. L. Fernet [illegible] 500 PIEDS D'ARBRES FRUITIERS FRANÇAIS [illegible]

Les arbres [illegible] et de la France. 15 mars—1

PAR JACOB LEVY
Vente de [illegible]

IL sera vendu samedi, 24 du courant, à 11 heures, à la Bourse de son magasin d'encan, rue des Magasins, No. 53, en vertu d'un ordre de la Cour de District, du [illegible] novembre 1837, [illegible] les créanciers de Messrs Hosk [illegible] et Wilson, 3 [illegible] 25 [illegible]

Meubles, Argenterie, Vins, Livres, Tableaux &c.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu sur les lieux, rue Morcau, entre les rues du Port et St. Ferdinand, [illegible] 20 de Mars 1838, à 11 heures A. M. un, quantité de meubles François, [illegible] chaises et sofas, bibliothèques [illegible], tables à manger, &c., ornements [illegible], glaces de Bruxelles; [illegible] batterie de cuisine, [illegible] en fourneaux [illegible] café et lait; &c. [illegible] verres &c. 40 douz. [illegible] Sherry, une collection [illegible] 40 volumes [illegible]

Conditions, comptant [illegible] $200 et 60 jours de crédit pour les sommes au dessus de $200 [illegible]

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu [illegible] à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible] Cour de [illegible] 1838, et pour compte de la succession de [illegible]

LES ESCLAVES SUIVANS, SAVOIR

Lolie, négresse âgée [illegible]
Nouvelle, griffonne [illegible]
[illegible], négresse âgée [illegible]
Fanny âgée d'environ [illegible]
et Henry nègre âgé [illegible]

Conditions 1/4 comptant [illegible] de crédit en billets [illegible] parfait [illegible] par devant L. T. Caire, notaire, [illegible] frais des acquéreurs.

VENTE PUBLIQUE.

A. L. FERNET informe ses amis et le public qu'il a repris un bureau d'encan [illegible]

[illegible] à son expérience [illegible]

Ses jours de vente [illegible] No. 107 rue de Chartres [illegible] St. Louis.

M. Fernet fera également toutes les ventes [illegible] 4 mars

A LOUER.

La maison commode, No. 177 rue du Canal, s'adresser W. G. HEWES
15 mars [illegible]

M. L. DUFERRON, dentiste, [illegible] informe [illegible] ses services à ses habitans et [illegible] traite les maladies des dents [illegible] de l'or, de l'argent [illegible]

[illegible] rue Conti, No. 30, au coin [illegible] 9 à 3 heures. 13 mars

AVIS est donné [illegible] la paroisse d'Orléans pour l'année 1837, [illegible] foncières, esclaves, voitures, [illegible]
15 mars—3 A. GUILLET—Collecteur

LE soussigné prévient le public [illegible] les objets qu'ils ont déposés [illegible] jusqu'au vingt de ce mois, [illegible] à l'encan [illegible]
C. JUDE [illegible]
13 mars—3 rue Royale 222 [illegible]

A VENDRE à des conditions [illegible] de magasin [illegible] rue de Chartres entre St Louis et Toulouse [illegible] le 17 courant [illegible] sur [illegible] par M. C. Fin [illegible] Toulouse, No. 9. 14 mars

Compagnie du Théâtre d'O[illegible]

L'ELECTION annuelle de six [illegible] l'institution aura lieu au bureau [illegible] des rues Royale et [illegible] prochain, de 10 heures du [illegible]

Par ordre de la direction.
12 mars—19

GRAINES DE COTON DU [illegible] Graines de Coton [illegible]
JOHN [illegible]
14 mars No. 3 [illegible]

VIEUX cuivre—Un [illegible]
16 mars [illegible] rue du Camp No. [illegible]